

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:
Association culturelle albanaise de Lausanne,
Lausanne
2. Décision de dissolution par: assemblée générale extraordi-
naire
3. Date de la décision: 21.08.2009
4. Echéance de préavis des créances: 21.10.2009
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Fidaba SA
Monsieur Jean-Claude Berner, Rte de Genève 100 Bis,
1004 Lausanne
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de
l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.

Association culturelle albanaise de Lausanne
1005 Lausanne
- 00408399